

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 15 mars 2019

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

**DELIBERATION N° 2019-02(FIN)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Brigitte REYNAUD, Messieurs Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA (ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre POURCIN).

**Objet : Conservatoire de la forêt méditerranéenne – Demande de subventions**

**Le Président expose :**

Dans le cadre de la préservation de la forêt méditerranéenne, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence est susceptible d'être éligible à différentes subventions auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, comme :

- **Formation des acteurs de surveillance :**
  - Montant de l'opération : 30.000 € ;
  - Subvention sollicitée : 21.000 € ;
  - Autofinancement : 9.000 €.
- **Fonctionnement des patrouilles :**
  - Montant de l'opération : 50.000 € ;
  - Subvention sollicitée : 25.000 € ;
  - Autofinancement : 25.000 €.
- **Patrouilles lacustres :**
  - Montant de l'opération : 12.300 € ;
  - Subvention sollicitée : 12.300 € ;
  - Autofinancement : 0 €.
- **Edition d'atlas D.F.C.I. :**
  - Montant de l'opération : 12.000 € ;
  - Subvention sollicitée : 9.600 € ;
  - Autofinancement : 2.400 €.

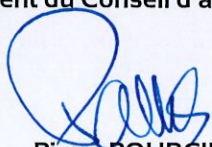
➤ **Plastification cartes D.F.C.I. :**

- Montant de l'opération : 1.655 € ;
- Subvention sollicitée : 1.324 € ;
- Autofinancement : 331 €.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à déposer auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028